

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

2 mai 2018  
Français  
Original : arabe

---

**Deuxième session**

Genève, 23 avril-4 mai 2018

**Questions régionales spécifiques et application  
de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient**

**Document de travail présenté par le Groupe des États arabes**

**Additif**

Le Groupe des États arabes regrette que le document de travail relatif au Moyen-Orient présenté par les États-Unis d'Amérique (NPT/CONF.2020/PC.II/WP.33) aille à l'encontre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et qu'au lieu de concourir aux efforts mobilisés au niveau international pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, il fasse faire machine arrière. En réaction à ce document, il tient à clarifier ce qui suit :

a) L'allégation selon laquelle les coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ont notamment pour responsabilité de « créer des conditions propices » dans la région est contraire au texte de la résolution, en vertu duquel le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé indéfiniment, et contredit la réalité et les engagements convenus ;

b) Les reproches adressés aux États arabes concernant l'annulation de la conférence pour l'application de la résolution de 1995, déjà reportée, sont infondés et font fi de la coopération totale dont ces États ont fait preuve et des efforts qu'ils ont faits, lesquels sont décrits dans le document de travail que le Groupe des États arabes a présenté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 (NPT/CONF.2015/WP.33), ainsi que du fait que le Groupe n'a cessé de demander la tenue d'une telle conférence ;

c) Il est inadmissible de poser des conditions préalables à l'ouverture de négociations sur l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et d'inclure des questions qui ne relèvent ni du Traité sur la non-prolifération, ni de la résolution. Ce ne sont là que des tentatives faites pour continuer de protéger Israël, qui n'est pas partie au Traité ;

d) La Conférence des Parties demeure l'instance adéquate pour l'examen de cette question centrale, qui revêt une importance vitale pour les intérêts suprêmes et la sécurité nationale des États arabes. À cet égard, le Groupe rappelle que le Traité a été prorogé indéfiniment en vertu de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et que



ce sont les trois États dépositaires qui étaient coauteurs de cette résolution et se sont engagés à l'appliquer pour garantir la prorogation indéfinie du Traité. Aux Conférences des Parties de 2000 et de 2010, la teneur de la résolution a été réaffirmée et il a été souligné qu'elle resterait valable jusqu'à ce que ses buts et objectifs soient atteints. Nul État ne peut revenir sur des engagements pris à des conférences passées.

Le fait que l'un des États dépositaires du Traité adopte une telle position nuira à la crédibilité de ce dernier. Il ne faut pas que les conclusions du Comité préparatoire ou le résumé factuel du Président de la session soient biaisés par une position incompatible avec le mandat fixé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les conclusions des conférences des Parties, voire y soient identiques, en particulier compte tenu du fait qu'il existe un consensus international pour appuyer l'engagement pris d'appliquer la résolution et faire en sorte que la Conférence des Parties de 2020 prenne des mesures concrètes en ce sens. Nous approuvons les positions claires et constructives prises par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, la Coalition pour un nouvel ordre du jour et d'autres États dotés d'armes nucléaires, au premier rang desquels la Fédération de Russie, la Chine et la France, ainsi que l'Union européenne et bon nombre de pays de diverses régions du monde, y compris des États occidentaux, et exprimons notre appui à ces positions pour leur crédibilité et leur objectivité. Par conséquent, le Groupe des États arabes s'oppose à la teneur du document de travail qui a été présenté par les États-Unis d'Amérique.

---